



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le

22 FEV 2024

ARRÊTÉ

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les désignations des délégués :

- par la présidente du tribunal judiciaire de Colmar en date du 12 février 2024 ;
- par la présidente du tribunal judiciaire de Saverne en date du 9 février 2024 ;
- par le président du tribunal judiciaire de Strasbourg en date du 12 février 2024.

VU les propositions des maires des communes concernées ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE :

Article 1er : Sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département du Bas-Rhin les personnes dont les noms figurent dans les tableaux annexés ci-après.

Article 2 : Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés précédemment pris pour les communes concernées.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin, la présidente du tribunal judiciaire de Colmar, la présidente du tribunal judiciaire de Saverne, le président du tribunal judiciaire de Strasbourg et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général

Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former **un recours contentieux** par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE CHARGÉES DE LA RÉGULARITÉ DES LISTES ÉLECTORALES – ANNEXE N° 2

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES UNE SEULE LISTE A OBTENU DES SIÈGES AU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SON DERNIER RENOUVELLEMENT INTÉGRAL
 COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS DANS LESQUELLES IL EST IMPOSSIBLE DE CONSTITUER UNE COMMISSION COMPLÈTE LORSQUE PLUSIEURS LISTES ONT OBTENU DES SIÈGES

Les éventuels membres suppléants peuvent remplacer le titulaire de leur fonction.

Commune	Arrondissement	Tribunal Judiciaire	Conseiller municipal <i>Suppléant éventuel</i>	Délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État dans le département <i>Suppléant éventuel</i>	Délégué du tribunal judiciaire désigné par son président <i>Suppléant éventuel</i>
SCHOENBOURG	Saverne	Saverne	Monsieur Jean-Marc JAZERON Madame Danièle GEHRINGER	Monsieur Bernard GEHRINGER Madame Edith OSTER	Madame Eve BUCHI Madame Isabelle BUCHI
SCHOENENBOURG	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur David BATT Madame Marie-Agathe SCHEIDT	Madame Simone FRANK	Madame Christine MEYER
SCHOPPerten	Saverne	Saverne	Monsieur Jérôme WALLIAN	Monsieur Nicolas FRIANT	Madame Béatrice HOLZSCHERER
SCHWENHEIM	Saverne	Saverne	Monsieur Frédéric JACQUET Madame Virginie WEISS	Madame Estelle ENGEL Madame Fanny DERVIEUX	Madame Carole ROLLING Madame Rachel HAUSKNECHT
SCHWINDRATZHEIM	Saverne	Strasbourg	Monsieur Christian DIEBOLD Madame Isabelle QUIRIN	Madame Martine DOUESSIN Monsieur Albert DUB	Madame Martine WEIL Monsieur Norbert PONTA
SCHWOBSEHEIM	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Christel FRIEDRICH Monsieur Frédéric MEYER	Madame Emilie MEYER Monsieur Gilles OHNET	Monsieur Michel SIMLER Madame Marie-Odile HETZER
SERMERSHEIM	Sélestat-Erstein	Strasbourg	Monsieur Frédéric DROMSON	Madame Marie-Thérèse GEORGE	Monsieur Claude BECHT
SIEGEN	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Philippe WAGNER Monsieur Philippe FOELLER	Monsieur Jean Patrick HENNINGER Madame Marie-Paule HAMMER	Madame Danielle PELLONI Monsieur Thierry KLIPPEL
SIEWILLER	Saverne	Saverne	Monsieur Pascal HALTER Madame Brigitte MONGUILLON	Madame Claudine ISCH Monsieur Marc KLEIN	Madame Astride REUTENAUER Madame Laura HOFFMANN
SILTZHEIM	Saverne	Saverne	Madame Verène DIEFFENTHALER Monsieur Didier LANG	Madame Marie-Elisabeth MULLER Madame Emmanuelle WERGUET	Madame Marianne WERGUET Madame Marie-Claire SCHMITT
SOLBACH	Molsheim	Saverne	Monsieur Michel VERNEVAUT Monsieur Alfred Freddy MATTERER	Madame Isabelle WEIL	Monsieur Marc VERMES Madame Sandrine LOUX
SOUFFELWEYSHEIM	Strasbourg	Strasbourg	Monsieur François CHABAS	Madame Fabienne ELMERICH	Monsieur Robert HAAS
SOULTZ-LES-BAINS	Molsheim	Saverne	Monsieur Roger JACOB Monsieur Gabriel ZERR	Monsieur Matthieu MOSER Monsieur Didier ULRICH	Monsieur Jean HUBER Madame Cathy SCHALL
SPARSBACH	Saverne	Saverne	Monsieur Charles WEILAND Monsieur Patrice STUTZMANN	Madame Marlène KOHL	Monsieur Georges DEISS Madame Suzanne WEILAND
STATTMATTEN	Haguenau-Wissembourg	Strasbourg	Monsieur Jean-Louis SCHRENCK Monsieur Clément MOEBS	Monsieur Albert SCHWEYKART	Monsieur Roger HALM
STEIGE	Sélestat-Erstein	Colmar	Madame Sandra GANGLOFF Monsieur Luc LIROT	Madame Régine PRINZ Madame Erika ZIMMERMANN	Madame Marie-Christine SCHORR Monsieur Sébastien GASS

